

# SYNTHESE DES AUDITIONS

## Groupe de travail

### « musique contemporaine »

*AUDITIONS DES 27 JUIN, 2 ET 6 JUILLET, 5 SEPTEMBRE, 25 OCTOBRE et 6 NOVEMBRE 2018*

#### Contexte

A l'été 2016, la Sacem et le ministère de la Culture (DGCA) ont lancé un chantier de réflexion pour mieux valoriser et accompagner les acteurs de la musique contemporaine.

**Trois enjeux** ont été définis : la valorisation et la promotion de la musique contemporaine ; l'accompagnement des compositeurs et des créateurs ; la médiation et la sensibilisation des publics.

Le **socle de cette structure** sera constitué de Musique nouvelle en liberté (MNL) pour le soutien à la diffusion, Musique française d'aujourd'hui (MFA) pour le soutien discographique et le Centre de documentation de la musique contemporaine (CDMC) pour la partie documentaire. Il pourra être complété, le cas échéant, par d'autres dispositifs.

#### Groupe de travail et auditions

Afin de s'assurer que ces évolutions rencontrent les besoins des professionnels, des auditions ont été organisées entre juin et novembre 2018.

Elles ont été pilotées par un groupe de travail composé de représentants de la Sacem (François Besson et Bineta John, ainsi que des représentants de la commission de la musique classique contemporaine), de la DGCA (Philippe Ribour et Sylvie Sierra-Markiewitz pour l'inspection, Louise Courant, Cécile Jeanpierre Agnès Prétrel et Alain Loiseau pour la délégation musique) et de Futurs Composés (Martine Duverger, Raoul Lay ainsi que Caroline Maby).

Le groupe de travail a sollicité 60 professionnels de différents profils, en veillant à ce qu'ils ne soient pas membre d'une des assemblées gouvernantes des 3 associations pour garantir l'équité de paroles des personnes consultées. Plus d'une trentaine, soit 53%, ont répondu, soit dans le cadre d'une audition de 45mn (22 personnes) soit au travers d'une contribution écrite (9 personnes).

Ont été entendus :

- 14 compositeurs, créateurs, solistes ou responsables d'ensembles ;
- 6 responsables de lieux de production et/ou diffusion (1 CNCM, 4 festivals, 1 scène nationale), 1 responsable de bureau de diffusion et 1 organisme d'aide à la diffusion ;
- 3 responsables de lieux d'enseignement ;
- 1 institution de recherche et 1 musicologue ;
- 2 éditeurs ; 1 producteur de radio ;
- 2 institutions liées à l'international
- 1 organisme de gestion collective
- 8 fédérations et syndicats

Des représentants des principaux partenaires financiers des 3 associations ainsi que des fédérations et syndicats de ce secteur musical ont aussi été entendus.

Le groupe a veillé à la parité avec 40% de femmes et 60% d'hommes auditionnés ou consultés. Six régions ont été représentées : Ile de France, Centre, PACA, Grand-Est, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes.

Les éléments retranscrits dans ce document constituent une synthèse des auditions et ne sauraient être considérés comme l'analyse du secteur par le Ministère de la culture et la SACEM. Ils sont organisés en fonction des 3 enjeux. Ils n'ont pas fait l'objet d'un retraitement particulier ni d'une relecture des personnes concernées. Ainsi peut-il apparaître des contradictions ou des sujets insuffisamment argumentés.

## **Thèmes abordés dans le cadre des auditions**

### **La place du compositeur et le rôle de la musique contemporaine dans la société**

Nécessité de s'interroger sur la place et le rôle de cette musique et des créateurs dans la société d'aujourd'hui. Plusieurs constats :

- fossé qui se creuse entre les créateurs musiciens et la société, voire aussi les lieux de spectacle vivant et plus largement culturels, plaçant de fait cette musique dans une niche : spécialisation qui conduit à se dire « il y a des lieux pour ça » ;
- paradoxe entre la diversité des compositeurs, des formes et des musiques et la difficulté à toucher un public large, lié à un malentendu généralisé sur la musique et en particulier sur la musique contemporaine : « un art élitiste qui nécessite des connaissances pour être approché et apprécié » ;
- déficit d'image, voire même une image négative de cette musique, qui souffre du schéma classique du concert de musique de répertoire, quand elle pourrait être plus présente dans la vie quotidienne (jingles radiophoniques, identité sonore...). Difficile de communiquer sur un processus de création long dans une société qui va de plus en plus vite et où les technologies ont bouleversé les modes relationnels ;
- difficulté à accompagner les passerelles entre les différents genres musicaux, les disciplines et entre les différentes cultures. Elles permettraient de croiser et mutualiser des publics, de montrer que la musique contemporaine vient d'une multitude de références ;
- les CCN et CDN ont plus de facilités à investiguer le champ des nouvelles esthétiques y compris musicales, cependant souvent dans le cadre de production pluridisciplinaires qui ont tendance à évincer la forme concert qui n'entrent pas dans leurs missions.
- situation paradoxale entre un secteur porteur d'une dynamique forte en termes de projets, de diversité, d'accompagnements et de soutiens, mais un secteur qui se sent en marge du quotidien. La spécialisation de ce secteur avec des ensembles dédiés, liée à la complexité et la diversité de plus en plus grandes des langages et des formes, l'a isolé, du fait aussi de discours des professionnels rendus parfois anecdotique par les médias et de l'abandon de la mise en perspective historique. Au mieux, le compositeur vit en marge, au pire il se sent marginalisé ;
- le modèle du compositeur a beaucoup évolué et sa place dans la cité nécessite de lui un engagement nouveau (pour qu'il soit plus impliqué dans les enjeux des structures culturelles et musicales et plus largement de la société). Le compositeur est un artiste qui ne produit plus uniquement des œuvres, mais qui est aussi apte à transmettre ses savoirs et sa vision du monde (de plus en plus sollicité pour des temps de médiation), et qui peut ainsi être associé à une chaîne vertueuse qui pense, produit et diffuse les projets en réseau avec toute la chaîne des protagonistes.

### **1 - Valorisation et promotion de la musique contemporaine**

Valoriser la vitalité de la création française et en France :

- manque d'un réseau et outil numérique identifiés, pour fédérer et structurer une communauté d'acteurs, pour favoriser des rencontres et des débats, pour mettre en

- réseaux, pour valoriser et renforcer la place de ces musiques, pour informer les professionnels susceptibles de commander et programmer des œuvres ;
- Importance du numérique, des relais régionaux et de la visibilité à l'international, de l'éditorialisation, du rôle des interprètes, de la transversalité, de la place des mécènes.

Promouvoir :

- manque de communication ou d'outils de communication, notamment en direction des publics et des professionnels, pour que chacun s'empare des musiques contemporaines ;
- la documentation sur les compositeurs se fait essentiellement en consultant leurs sites personnels (extraits audios, partitions téléchargeables). Se pose donc la question de l'articulation avec les bases de données existantes parfois non mises à jour (CDMC, Brahms, Cité de la musique) mais aussi les recherches musicologiques produites par les chercheurs ;
- l'enregistrement et la diffusion des contenus audiovisuels sont en pleine évolution. Si l'objet disque reste utile, son utilisation a évolué vers un outil de promotion et de communication pour le monde professionnel sous un format souvent plus court – quelques morceaux, qui vit aux côtés du développement du digital, avec les plateformes numériques qui constituent l'outil de diffusion principal. Quelle évolution de ces outils, avec quels moyens de production, quelle qualité sonore ? La place de l'image dans la musique est à creuser. Et la question de la répartition équitable des revenus n'est pas résolue ;
- Insuffisance du rôle des médias : la place des compositeurs et de la musique contemporaine est insuffisamment visible, liée à l'image véhiculée pour cette musique. Des initiatives existent, notamment à Radio France, que l'on pourrait observer et s'en inspirer ;
- internationalisation de la création et de la diffusion de la musique et d'une perte d'influence de la musique contemporaine française à l'étranger. La France peine à rivaliser face à des initiatives à l'étranger différentes et plus novatrices (dans la co-construction, dans le rapport aux publics). Le fonctionnement des institutions françaises apparaît très vertical et n'est pas suffisamment visible à l'extérieur.

Besoins identifiés

- communiquer sur la musique contemporaine pour faire tomber les préjugés et les barrières auprès des diffuseurs et du grand public : stratégie d'éditorialisation et de réception ;
- meilleure présence dans les médias ;
- plateforme/outil/manifestation artistique pour faire connaître et promouvoir le travail des compositeurs (documentation numérique, festival) ;
- augmenter le réseau des lieux labellisés de la musique en sensibilisant, en encourageant, en partageant avec les espaces existants, en raisonnant en filière sur un territoire (notamment via les lieux de création des autres disciplines) + plateforme/outil pour faire le lien entre les producteurs, diffuseurs et les ensembles (cf. New deal, focus IF) ;
- disposer d'outils et de moyens pour la captation ;
- disposer d'une force de frappe à l'international avec une équipe dédiée et un soutien à l'export adapté.

## 2 - Accompagnement des compositeurs, des artistes et des professionnels

Le système économique incite à la multiplication des créations. Le nombre de commandes reste limité et les lieux manquent de budget tandis que le système de co-commande reste peu répandu. Le système actuel amène à une course à la commande et ne permet pas aux compositeurs de disposer des moyens suffisants pour un travail qui peut parfois prendre plusieurs années. L'enjeu est donc de travailler en réseau à la question de la diffusion et des reprises. Les compositeurs sont

assez peu accompagnés : il n'existe pas d'agents et peu de bureaux de production dédiés même si certains éditeurs essaient de jouer ce rôle

### **Acteurs qui peuvent être associés à la création d'une œuvre d'un compositeur**

**Chercheurs** : dans le cadre de résidence recherche-crédation (en particulier pour l'informatique musicale) mais également dans l'accompagnement (travail musicologique sur les sources, les publics, l'analyse...);

**Interprètes** : Les jeunes interprètes sont plus en phase avec l'écosystème actuel, intégrant les différentes étapes nécessaires pour la création et associant plus étroitement créateurs et interprètes. Modèle de l'orchestre permanent à questionner pour être plus adapté aux œuvres d'aujourd'hui. Importance des interprètes qui sont les ambassadeurs de ces musiques. Importance du temps partagé entre compositeur et interprètes en amont des créations ou rediffusions ;

**Bureaux de production** : soutient aux compositeurs pour assurer la production et/ou la diffusion de projets. Dispose d'un réseau qu'il peut mobiliser pour permettre la vie de l'œuvre ;

**Lieux de production et de diffusion** : faible implication des lieux. N'appliquent pas les cahiers des charges prévoyant pourtant une place à la création musicale. Ils ont tendance à participer à la course à la création en voulant « leur » création. La présence d'un référent musique dans les lieux pluridisciplinaires modifie beaucoup la perception et la place de la musique dans le lieu. Sortir d'une vision budgétaire de la programmation musicale (réfléchir en termes de billetterie) ;

**Médiateurs** : enjeu de plus en plus important pour faire avec et pour les publics. Relais avec le compositeur, les lieux et les publics par le développement d'outils adaptés. Partenariats existants avec un CFMI qui forment les intervenants ;

**Editeurs** : Le secteur de l'édition est en pleine mutation, bouleversé par les nouveaux outils numériques et par le développement de l'auto édition, et qui fait face à un phénomène de concentration avec des grandes maisons. Bouleversement qui est à la fois une chance et un risque, mais qui est inévitable ;

**Médias** : cf. paragraphe sur la valorisation. Relais pour assurer la promotion de l'œuvre et du compositeur.

### **Dispositifs (non exhaustifs)**

**Commande** : au cœur de l'économie du compositeur. Souvent de la part d'un unique commanditaire = enjeu de la co-commande. Manque de budgets ;

**Tutorat/compagnonnage** : système d'insertion professionnelle, permet d'acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, à développer dans les équipes artistiques et auprès d'autres compositeurs. Il permet de comprendre le fonctionnement des ensembles, des orchestres ;

**Résidence** : espaces temps pour expérimenter, travailler, rencontrer les équipes administratives, la direction et les interprètes ;

**Artiste associé** : artiste invité à créer, il peut l'être pour la durée d'une saison, de plusieurs. Il y gagne des financements pour son travail, un lieu pour répéter, et de son côté il s'engage aussi à un temps de présence, une implication dans la programmation, dans des actions avec le public. Permet de renforcer les avantages de la résidence par une présence longue et approfondie dans le fonctionnement du lieu ;

**Académie** : espace de rencontre, d'expérimentation, de travail en commun.

#### Besoins identifiés

Accompagner et informer sur les dispositifs existants, les lieux susceptibles d'accueillir des propositions ;

Fédérer et structurer une communauté d'acteurs, rassembler et coordonner, favoriser les rencontres et les débats, confronter les expériences notamment via maillage territorial à l'appui d'une structure nationale pour irriguer le territoire ;

Former et informer les professionnels notamment ceux qui travaillent à la programmation ;

Disposer d'un outil de documentation notamment à destination des jeunes compositeurs et pour se repérer dans la diversité des informations contenues sur internet ;

Redéfinir et/ou valoriser les dispositifs d'accompagnement d'une œuvre de sa création à sa diffusion

### 3 – Enseignement, médiation et sensibilisation des publics

La médiation est aujourd'hui principalement utilisée comme outil de communication afin de faire venir le public et non comme une démarche au service de la cité.

Le public répond présent et certaines œuvres ont trouvé leur public : le public a une réelle volonté de découverte mais reste libre. Or, ce n'est peut-être pas le public qui est rare pour les expérimentations musicales, mais les expérimentations musicales qui sont rares pour un public potentiel. Pour conquérir le public, on peut proposer des programmations plus diverses (en musiques, en disciplines, etc.), dans des lieux différents, avec des formes différentes. Il est important aussi de mieux prendre en compte la réception des œuvres (et pas que la production), positionnant le public comme « acteur » de l'écoute. Il faut envisager la sensibilisation des jeunes dès les enseignements du 1<sup>e</sup> degré et ce jusqu'aux cursus supérieurs.

Les interprètes et les compositeurs sont peu formés à la médiation et à parler au public de leur musique et de leur vision du monde, et pourtant ils sont souvent sollicités à titre bénévole. Néanmoins on constate que les équipes de lieux de diffusion ne sont pas toujours formées y compris leurs médiateurs.

La part accordée à la musique contemporaine dans les cursus des conservatoires et des établissements supérieurs mais également dans les pratiques amateurs est faible : donner l'envie d'écrire et de jouer cette musique car c'est durant la période de formation, où l'identité se construit, qu'on peut se familiariser avec de nouveaux répertoires.

#### Besoins identifiés

- mettre la musique contemporaine au cœur de la formation des musiciens et futurs professionnels interprètes, pédagogues et médiateurs (compositeur en résidence, session de musique contemporaine, œuvres pédagogiques, valise pédagogique...);
- former les professeurs aux techniques et au répertoire contemporain ;
- disposer de ressources pour former les équipes de médiation des lieux afin de préparer leur public aux spectacles ;
- former les interprètes et compositeurs à la médiation et à construire des projets avec des médiateurs ;
- développer les créations participatives avec les habitants et notamment les plus jeunes et encourager les ensembles amateurs à aborder la musique contemporaine ;
- reconnaître les actions de médiation pour les compositeurs comme une activité à part entière qui doit être rémunérée (en particulier lors des créations).

### Perspectives

Le contenu des auditions reflète les analyses et les attentes de la profession qu'il conviendra de prendre en compte dans la réflexion.

Pour parvenir à la création effective du futur centre ressource au 1<sup>e</sup> janvier 2020, la DGCA et la Sacem ont décidé de mettre en place une mission de préfiguration sur l'année 2019 qui a été confiée à Agnès Prétrel.